6 EDOUARD VII. A. 1906

R. Certainement, il serait bon d'en faire mention et de chercher ensuite à obtenir la permission nécessaire

M. Wilson.—Je ne serais nullement satisfait de voir le Bureau du Commerce, ou tout autre bureau d'un pays étranger, faire l'inspection de nos émigrants à notre lieu et place, parce qu'il est de leur intérêt de se débarrasser d'une classe de gens peu désirables. Ce qu'il nous faudrait, à mon avis, ce serait un officier nommé par nous pour faire cet examen, et j'espère qu'en aucun temps à l'avenir nous ne serons forcés de renvoyer des gens arrivés ici dans un état physique défectueux.

Par M. Fisher :

- Q. Les compagnies de bateaux à vapeur sont forcées, n'est-ce pas, de rapatrier les immigrants refusés à leurs propres dépens ?
 - R. Oui
- Q. Et ne sont-elles pas aussi obligées de payer les frais de séjour des immigrants retenus ici pour subir un traitement ?
 - R. Oui, elles ou le navire ont à payer de ce chef soixante-quinze cents par jour.
- Q. N'espère-t-on pas que ceci aura pour effet d'empêcher les compagnies des bateaux à vapeur d'amener ici des immigrants contre lesquels il y aurait la moindre objectoin pour cause de maladie?
 - R. Je crois que ceci a une grande influence.
- Q. Et il n'y a pas de doute que ceci produit cet effet. Il est probable que l'inspection des émigrants par les compagnies de bateaux à vapeur, aux ports de l'autre côté de l'Atlantique, est aussi sévère qu'elle peut l'être raisonnablement?
 - R. Je suppose que ces compagnies font l'inspection la plus sévère possible.
- Q. Nous avons une preuve évidente de cette sévérité dans le fait que, l'an dernier, sur 123,867 personnes transportées au Canada à travers l'Atlantique, seulement 498 ont été renvoyées.
 - R. Cela est exact: la balance des 611 fut renvoyée par des ports du Pacifique.

Par M. Sproule :

- Q. J'ai compris par votre réponse au ministre de l'Agriculture, que les compagnies de steamers doivent payer les dépenses de ceux qui sont retenus ici et soumis à un traitement.
 - R. Oui, elles doivent les payer.
- Q. Pouvez-vous dire au comité combien les compagnies de steamers ont payé pour les 2,559 personnes retenues ici et soumises à un traitement, durant la dernière saison?
- R. Je le pourrais, si nous avions une copie du rapport. Cela est détaillé dans le rapport.

Par le président:

- Q. Quel rapport ?
- R. Le rapport annuel.

Par M. Fisher :

- Q. Vous avez dit, je crois, qu'elles payent 75 cts par jour?
- R. Soixante-quinze cents est le montant actuel. Le rapport annuel pour cet exercice donne ce chiffre.

Par M. Cochrane:

- Q. Je désire demander si cette maladie n'est pas contagieuse, et si, parmi un si grand nombre de personnes, elle ne pourrait pas en infecter beaucoup d'autres qui sont supposées être absolument saines ?
- R. Dans certains cas cela arrive indubitablement. L'an dernier, d'un seul navire venant du continent, un navire peu rapide, et probablement à cause du mauvais temps et d'un trop grand nombre de passagers, 300 personnes ont été retenues. Il y